

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LES ETCHEMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS**

Une séance extraordinaire du Conseil Municipal de Saint- Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le **18 juillet 2018**, à 19h30 heures à la salle du conseil municipal.

Après la prière d'usage et l'appel des présences, et il est constaté la présence des conseillers (ères) suivants:

Siège #1 - Jacques Audet
Siège #2 - Thérèse Blanchet
Siège #3 - Richard Pouliot
Siège #4 - Marcel Bégin

Absences:

Siège #5 - Jocelyn Pouliot
Siège #6 - Rachel Goupil

Tous formant quorum de cette séance sous la présidence de M. Adélarde Couture, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nicole Mathieu assiste également à cette séance.

**CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE SÉANCE**

Avis public de cette séance a été donné le 17 juillet 2018 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis d'assemblée spéciale, le maire déclare la séance ouverte.

2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour.

162-07-2018

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS QUE**
la Municipalité de Saint-Camille accepte l'ordre du jour de la réunion du 18 juillet 2018 tel que lu et présenté;

**1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE SÉANCE**

2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4 - SUJETS À DISCUTER

4.1 - Processus d'appel d'offres, projet rang 2

4.2 - Résolution, projet de réfection du rang 2 dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018

4.3 - Résolution, demande relative au fonds pour l'accessibilité, projets petite envergure, pour l'ascenseur;

- 5 - VARIA
- 6 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 7 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

4 - SUJETS À DISCUTER

163-07-2018

4.1 - Processus d'appel d'offres, projet rang 2

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit acquérir des parcelles de terrains pour réaliser le projet de réfection du rang 2;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille n'arrive pas à s'entendre avec certains propriétaires;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis annule le processus d'appel d'offres en raison de problèmes avec certains propriétaires pour l'acquisition de terrains, ce qui nous empêche de poursuivre le projet;

Liste des soumissions reçues:

Option A:

Giroux et Lessard: 816,273.69\$

Pavage Sartigan: 754,868.76\$

Pavage Abénakis: 810,632.97\$

Option B:

Giroux et Lessard: 1,231,720.04\$

Pavage Sartigan: 1,126,784.12\$

Pavage Abénakis: 1,216,223.73\$

QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis ne retient aucune des soumissions déposées suite à l'annulation du processus d'appel d'offres.

ADOPTÉE,

164-07-2018

4.2 - Résolution, projet de réfection du rang 2 dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018

IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE la Municipalité de Saint-Camille reporte à l'an prochain, à l'été 2019, le projet de réfection d'une section du rang 2;

QUE le conseil municipal va entreprendre au cours des prochains mois des mesures pour s'entendre avec certains propriétaires avoisinants le rang 2 pour procéder aux acquisitions de terrains.

QUE l'on mandate M. Adélarde Couture, maire, et M. Marcel Bégin, conseiller pour négocier avec les propriétaires;

ADOPTÉE,

165-07-2018

4.3 - Résolution, demande relative au fonds pour l'accessibilité projets petite envergure, pour l'ascenseur;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a présenté un projet dans le cadre du programme du Fonds pour l'accessibilité pour la composante des projets de petite envergure relativement à l'achat et l'installation d'un ascenseur pour la salle communautaire au 2e étage de la bibliothèque et autres adaptations de l'environnement bâti;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille pour réaliser ce projet doit obtenir le soutien financier d'un organisme gouvernemental pour aider à payer les frais d'achat et de construction de l'ascenseur extérieur;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille, présente une demande d'aide financière au Fonds pour l'accessibilité pour la composante des projets de petite envergure relativement à l'achat et l'installation d'un ascenseur pour la salle communautaire au 2e étage de la bibliothèque et autres adaptations de l'environnement bâti ;

QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis accepte de payer la part de 35% du coût du projet.

ADOPTÉE,

5 - VARIA

Aucun sujet à discuter.

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

7 - LEVÉE DE LA SESSION

Madame Thérèse Blanchet propose la levée de l'assemblée à 21h15.

Adélard Couture, maire

Nicole Mathieu, directrice générale